

Vacances de février

Du 09 février au 20 février 2026

Animation de Proximité

6 - 10 ans



Centre Social Les Taillis

Salle 154

Accueil Taillis Centre

(Grand Taillis)

20 rue Villard, 69500 Bron

Tél : 04 78 26 72 63

Mail : accueil@cslestailis.fr

Site : www.cslestailis-bron.fr



Accueil Taillis Parilly

(Petit Taillis)

7 rue Paul Pic, 69500 Bron

Tél : 04 78 26 88 53

Mail : accueil@cslestailis.fr

Site : www.cslestailis-bron.fr

« Il est important de donner aux enfants des occasions de jouer et d'explorer le monde qui les entoure, car c'est ainsi qu'ils apprennent le mieux. »

Bruno Humbeeck



Cette période sera l'occasion pour les équipes pédagogiques de répondre à l'objectif :

S'exprimer au sein d'un groupe

Se construire en citoyen acteur de la cité

- Apprendre à faire ensemble
- Découvrir le monde

S'épanouir en tant qu'individu et affirmer sa singularité

- Faire des choix
- Identifier ses envies et ses besoins
- **S'exprimer au sein du groupe**

Cet extrait du projet éducatif est le fruit d'un travail collaboratif des équipes du centre social. Il met en lumière nos intentions pédagogiques, nos objectifs et nos valeurs.



Il définit les objectifs de notre action éducative et donne les orientations de vie quotidienne des accueils de loisirs.



Chaque jour les animateurs font vivre ce projet auprès des enfants, et organisent des activités en priorisant le bien-être et l'épanouissement



Petit Taillis 6-10 ans : Vacances de février

Thème : La semaine au musée

Semaine 1	Lundi 09 février	Mardi 10 février	Mercredi 11 février	Jeudi 12 février	Vendredi 13 février
Matinée 9h30 - 12h00	P'tit déj — Règles de vie	Jeux musicaux	Blind test 	Jeux de sociétés & Ticket de musée	Sortie Départ : 9h15 Musée Gadagne (Prévoir le pique-nique) 2€
Pause repas					
Après-midi 13h30 – 18h00	Projet création d'un musée au 154				Découverte du « 154 Muséum » par les parents
Soirée 18h00 – 21h00					



Petit Taillis 6-10 ans : Vacances de février

Thème : La fête foraine des taillis

Semaine 2	Lundi 16 février	Mardi 17 février	Mercredi 18 février	Jeudi 19 février	Vendredi 20 février
Matinée 9h30 - 12h00	P'tit déj — Jeux de sociétés	Chamboule-tout — Dessine-moi si tu- peux	Football — Dodgeball	Sagamore	A toi de choisir !
Pause repas					
Après-midi 13h30 – 18h00	Cache-Cache à Parilly — Tir à l'arc 	Sortie Départ : 13h30 Exalto Retour : 18h 10€ (16 places)	Jeux en bois	Jeudi tout est permis 	Loup Garou — Bilan
Soirée 18h00 – 21h00					

Matin : 9h30 à 12h
Après-midi : 13h30 à 18h



L'Anim 2 Prox'
6-10 ans n'est pas un
accueil de loisirs, il n'y a
donc **pas de possibilité de
prise de repas sur le site**

Pendant les animations
de proximité 6-10 ans, les enfants restent
sous la responsabilité de leurs parents.
Il est donc indispensable que les familles restent à
proximité du lieu d'accueil. Les équipes
d'animation garantissent un cadre sécurisant et
sécurisé mais ne sont **pas responsables de vos
enfants.**

Tarif :

Adhésion individuelle : 3,50€
Adhésion familiale : 14€
Droit de prox : 1€

Contact : Secteur Enfance Jeunesse :

✓ **Coordinateur Enfance - Jeunesse :**
N'Diaye Gratalon Sylvestre

☎ 06.80.89.24.79

✉ enfance-jeunesse@cslestaillis.fr

✓ **Référentes d'Animation :**

14-17 ans : Mounir LOUAH

☎ 06.42.39.20.17

✉ animation-jeunesse@cslestaillis.fr

6-13 ans : Sirine ABED

☎ 06.71.18.48.22

✉ acc-scolaire@cslestaillis.fr

Lieux d'accueil :

Salle 154 :
Avenue Saint Exupéry, 69500 Bron

Inscription :

- Les inscriptions se font au Centre Social à partir du Mercredi 28 janvier.
- Les inscriptions doivent être faites avant la participation aux activités.
- Le paiement sera demandé au moment de l'inscription.
- Aucune inscription ne sera enregistrée sans acquittement des factures antérieures.

Les enfants peuvent venir et repartir selon leurs
envies lors des temps d'accueil. C'est pourquoi
l'autorisation « rentrer seul » est obligatoire.



Pour Plus d'informations, nous
invitons à consulter sur notre site :

✓ **Le règlement Famille**

www.cslestaillis-bron.fr

Fonctionnement des activités :

- Merci d'habiller votre enfant de manière adaptée aux activités.
- Le centre social se réserve le droit d'annuler ou de modifier une ou plusieurs activités.
- Les affaires personnelles de votre enfant seront sous sa responsabilité, et celles-ci ne seront pas remboursées en cas de perte ou de vol.